

pouvait en démontrer le besoin. En juillet 1953, le Conseil du bien-être d'Hamilton, à la suite d'une enquête, a déclaré qu'il fallait \$61.73 par mois pour assurer un niveau d'existence convenable à une personne âgée habitant Hamilton. A supposer qu'il faille \$7 pour les vêtements et une somme de \$4 par mois pour les besoins personnels, il ne reste que \$59 sur une allocation globale de \$70, y compris le montant provenant du fonds de secours, pour payer la chambre et la pension, ce qui semble raisonnable aux prix actuels.

Puis-je maintenant dire un mot des services de bien-être que le ministère fournit aux titulaires d'allocations d'anciens combattants? La division du bien-être s'intéresse de près aux besoins des bénéficiaires depuis qu'elle s'est occupée des enquêtes effectuées par le ministère en 1949, ce qui a donné naissance au fonds de secours. Bien que du point de vue administratif l'objet principal de ces enquêtes ait été de déterminer si les bénéficiaires pouvaient vivre au moyen de la seule allocation de base, les enquêtes ont eu une portée beaucoup plus étendue. Elles ont porté sur le bien-être général des titulaires et des personnes à leur charge et nous ont permis de découvrir des moyens, autres que l'aide financière, par lesquels notre ministère pourrait aider les allocataires à résoudre leurs problèmes.

Les enquêtes ont révélé que les conditions des bénéficiaires variaient beaucoup et que bon nombre d'anciens combattants n'étaient pas au courant des soins médicaux, dentaires et hospitaliers qu'ils pouvaient obtenir. Souvent, ils ne savaient pas que le ministère pouvait leur fournir d'autres services, comme les soins à domicile, les appareils de prothèse, et le reste.

Lorsque notre préposé au bien-être enquête sur une demande d'aide à même le fonds de secours, il ne se contente pas de vérifier la situation financière du requérant, mais il lui indique l'intérêt que le ministère porte à son bien-être général et à celui des personnes à sa charge. Nous prions les préposés au bien-être de conseiller et d'aider les requérants par tous les moyens possibles à l'égard de leurs problèmes et de nous faire rapport sur toute mesure ultérieure qu'il conviendrait de prendre. Nos travailleurs sociaux examinent ces rapports afin d'évaluer comme il convient les besoins du point de vue social et d'obtenir l'aide des organismes locaux au besoin.

Lorsqu'on estime la chose nécessaire, une fois que le comité régional du fonds de secours s'est prononcé sur la demande, le cas est soumis de nouveau à nos fonctionnaires extérieurs afin qu'ils puissent visiter de nouveau le requérant et s'assurer de son bien-être. On aide de cette façon les bénéficiaires à bénéficier d'une grande variété de services supplémentaires dont ils peuvent se prévaloir dans leur agglomération. Il faut souvent aider à résoudre les problèmes relatifs à la santé des personnes à la charge des anciens combattants. Cela entraîne non seulement l'usage des hôpitaux généraux et des cliniques dans les hôpitaux, mais aussi de services spécialisés, souvent privés, pour les personnes atteintes d'arthrite, de cancer et le reste. Les organismes privés de bien-être peuvent fournir à un prix très réduit des articles comme les lunettes, les dentiers, les appareils acoustiques qui ne sont pas fournis par les autorités publiques. Les associations d'anciens combattants assurent parfois une aide précieuse. Récemment, une succursale de la Légion a non seulement fourni les matériaux de construction, mais elle a organisé une équipe pour aider à réparer la maison d'un ancien combattant.

Le personnel des services de bien-être peut souvent donner des conseils utiles aux allocataires dont la force et les facultés sont affaiblies par l'âge et qui ont de la difficulté à résoudre d'importants problèmes.